



BILLETS NON DATÉS ET PASS ANNUELS : RÉSERVATION OBLIGATOIRE DE LA DATE DE VISITE

Les détenteurs de billets non datés et Pass Annuels doivent obligatoirement **s'enregistrer sur la plateforme Disneyland® Paris dédiée afin d'obtenir une réservation d'accès** au(x) Parc(s) Disney® **pour la ou les dates de visite choisies** (sous réserve de disponibilité) :

disneylandparis.com/fr-fr/enregistrement-billets

Certaines dates étant fortement demandées (week-ends, vacances scolaires et jours fériés), il est conseillé de **réserver au plus tôt sa date de visite**. La réservation peut se faire plusieurs mois à l'avance et les disponibilités pour chaque date mises à jour continuellement.

Aucun accès ne sera accordé en l'absence de présentation du billet/Pass Annuel avec la réservation de visite valide correspondante.

Changement d'avis ou imprévu ?

Pas d'inquiétude ! Il est **possible d'annuler sa réservation jusqu'à 10h00 le jour de visite initialement prévu** sans que cela n'affecte la validité du billet/Pass Annuel.

